



Le 2 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

L'hon. M. Flemming

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. McKee

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. McKee

L'hon. M. Allain

PREMIÈRES NATIONS

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holland

M. K. Arseneau

L'hon. M. Flemming

SOINS DE SANTÉ

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

L'hon. M. Flemming

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, hier, le premier ministre et le gouvernement actuel ont atteint un seuil déplorable et jusqu'ici inégalé. C'en est assez des différents gâchis provoqués par le premier ministre et le gouvernement au Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick sont épuisés. Ils sont épuisés en raison de la pandémie. La pandémie n'épargne personne. Nous sommes tous épuisés, mais le premier ministre et le gouvernement jettent de l'huile sur le feu en provoquant toutes sortes de gâchis. Hier, le manque de respect à l'égard des Premières Nations de notre province était à son comble. Pourquoi, Monsieur le premier ministre — et vous devez prendre la parole à ce sujet —, essayez-vous de diviser pour régner et cherchez-vous à ce que les gens du Nouveau-Brunswick se retournent les uns contre les autres? Veuillez expliquer où vous voulez en venir.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Je refuserais de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour dire que... Nous avons tous une obligation, non seulement envers les Premières Nations, mais aussi envers chaque personne de la province. Les poursuites judiciaires qui ont été intentées contre le gouvernement provincial sont sans précédent. Nous avons tous la responsabilité fiduciaire de comprendre l'incidence de ces poursuites, non seulement pour les Premières Nations, mais aussi pour chaque personne de la province. Pourriez-vous le nier?

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il incombe au gouvernement actuel de rassembler les gens, de chercher à trouver un terrain d'entente et de faire avancer les dossiers d'une manière respectueuse — pas devant les tribunaux ni en semant la peur chez les gens du Nouveau-Brunswick.

Il est question d'une revendication de titre et non d'une revendication territoriale. Dire aux gens du Nouveau-Brunswick que les Premières Nations s'en prennent à leurs maisons et à leurs biens... Sérieusement? Voilà le premier ministre le plus irresponsable que j'aie vu dans la province, honnêtement. Sérieusement, Monsieur le premier ministre, assumez le rôle de l'adulte dans la salle. Vous devez comprendre ce que signifie la vérité et la réconciliation. De toute évidence, vous ne vous en souciez pas. Vous ne comprenez pas l'histoire des Premières Nations. Au minimum, respectez-les et discutez avec elles.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est malheureux que le chef de l'opposition croie essentiellement que nous ne devons nous préoccuper que d'un seul segment de la population, car nous devons prendre en compte l'ensemble du Nouveau-Brunswick et ce que cela signifie. Nous ne traînons personne devant les tribunaux. C'est plutôt le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui est traîné en justice. La question est la suivante. Oui, des sociétés privées sont nommées dans cette affaire, mais, Monsieur le président, comme vous l'avez entendu, un des chefs a mentionné hier qu'un billion de dollars représentaient un bon point de départ.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, voilà l'objet de la question. Quel est notre point de départ? Vers quoi nous dirigeons-nous? Quel est l'enjeu ici?

Il peut sembler facile pour le chef de l'opposition de dire : Eh bien, faites ce que vous voulez. Toutefois, nous avons une obligation, et celle-ci touche chaque personne de la province. Je ne sais pas ce qu'en pense le chef de l'opposition, mais faut-il réclamer un billion de dollars comme point de départ? Réfléchissons-y. Par où commençons-nous? Pourquoi entamons-nous le processus? Quels sont les enjeux? Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, encore ce matin, le premier ministre continue à ne pas vouloir reconnaître la vérité de l'histoire des Premières Nations et ce qui s'est passé. Il ne veut pas reconnaître que nous devons travailler à la réconciliation avec les Premières Nations. La réconciliation ne se fait pas devant les tribunaux. Elle se fait dans le cadre d'une discussion respectueuse, en comprenant bien les enjeux et en essayant de les résoudre. C'est cela être un premier ministre responsable et à la hauteur de la tâche que représente cette responsabilité.

Monsieur le président, il y a du gâchis partout. Le premier ministre veut-il réellement que l'histoire retienne de lui qu'il a bouleversé la province, qu'il a créé du gâchis partout dans la province et qu'il a monté une communauté de gens contre une autre? Ce n'est pas cela le Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition a tout à fait raison. La situation ne correspond pas au Nouveau-Brunswick, mais c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes la partie défenderesse dans une action, soit une action intentée contre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et un certain nombre de grandes sociétés.

Je pose la question suivante : Qui mène les discussions? Les propos du premier ministre figurent au compte rendu depuis plusieurs mois. Selon les propos de la ministre qui sont consignés au compte rendu, celle-ci est disposée à tenir à tout moment des discussions sérieuses avec les Premières Nations au sujet de la voie à suivre sur le plan économique et elle est en mesure de le faire. L'offre tient toujours. Je sais que les propos du premier ministre et de la ministre sont sincères.

Lorsque des poursuites sont intentées en justice, les gens n'ont pas d'autre choix que de se défendre conformément à la loi. Nous n'avons poursuivi personne en justice.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'ai remarqué hier que, lors de la conférence de presse, le ministre de la Justice et procureur général n'était pas présent, mais, ce matin, il prend la parole ici. Avez-vous conseillé — au titre d'un avis juridique — au premier ministre et à vos collègues de tenir la conférence de presse hier alors que l'affaire était en fait devant les tribunaux? Cela correspond-il à l'avis juridique que vous avez donné au premier ministre? En fait, c'est ce qui s'est passé hier — on a répandu la peur et cherché à semer la discorde.

La façon de faire n'est pas propre aux gens du Nouveau-Brunswick. La façon de faire semble être propre au premier ministre. C'est ainsi qu'il se comporte depuis trois ans. Ce n'est pas ainsi qu'il faut résoudre les problèmes. Il a parlé d'incertitude économique. Savez-vous ce qui crée l'incertitude économique? C'est la peur que vous répandez en divisant pour régner. Une telle situation risque de créer beaucoup d'incertitudes. Soyons respectueux envers les Premières Nations et reconnaissons les défis qui se posent à elles ainsi que leurs réalisations. Pouvez-vous rectifier le tir, Monsieur le premier ministre?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Je peux m'exprimer très clairement. Le Cabinet du procureur général, que je dirige, donne des avis juridiques au gouvernement. Je n'ai donné aucun avis concernant une conférence de presse, car la tenue d'une conférence de presse n'est pas une question juridique.

Cela dit, nous avons un premier ministre qui fait preuve d'ouverture, de transparence et de franchise et qui communique directement. Nous avons un premier ministre qui croit que,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait l'objet d'une poursuite judiciaire liée à une somme importante, la partie défenderesse, en l'occurrence les gens du Nouveau-Brunswick, a le droit d'être informée de la situation. La poursuite en justice dont il est ici question touche beaucoup d'enjeux, beaucoup d'enjeux.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Le premier ministre a l'obligation de défendre les intérêts des 750 000 personnes du Nouveau-Brunswick et pas seulement de 15 000 personnes. Il doit se préoccuper de 1 personne du Nouveau-Brunswick sur 12 qui gagne sa vie au sein du secteur forestier. Il doit représenter — et il continue de le faire — toute la population du Nouveau-Brunswick.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, lorsque les tribunaux sont saisis d'une affaire, il faut peser très délicatement ses mots et se soucier du contexte dans lequel ils sont employés. La veille, le premier ministre a bien sûr déclaré que le processus judiciaire fournirait des éclaircissements et que c'est ce dont nous avons besoin. Le lendemain, c'est-à-dire hier, il a fait un éclat en cherchant à semer la peur chez les gens du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre a mis en garde les gens du Nouveau-Brunswick dans les cafés ce matin, et ces derniers se demandaient : Ah, mon Dieu, vais-je perdre ma maison? C'est ce qu'il voulait.

Ensuite, le procureur général dit qu'il n'a donné aucun avis juridique concernant une conférence de presse. En fait, a-t-il donné des avis juridiques sur ce qu'il fallait dire ou ne pas dire puisque les tribunaux étaient saisis de l'affaire? C'est la question à laquelle vous devez répondre, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Bien sûr, je peux répondre à la question. Je n'ai donné aucun avis au premier ministre sur ce qu'il devait dire ou ne pas dire. Toutes les personnes qui le connaissent savent qu'il assume ses responsabilités et qu'il est une personne honnête, honorable et directe.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Le premier ministre a expliqué à la population du Nouveau-Brunswick ce qui se passait. Les Premières Nations ont retiré une poursuite judiciaire.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Monsieur le député. Poursuivez.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Les Premières Nations ont retiré une poursuite et en ont intenté une nouvelle, laquelle touche l'économie et la population du Nouveau-Brunswick d'une manière sans précédent au pays, et le premier ministre avait l'obligation de dire à la population du Nouveau-Brunswick ce qui se passait. Cela n'a rien de répréhensible. Il ne s'agissait pas d'une question juridique. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'est adressé aux gens du Nouveau-Brunswick, et cela fait partie de son travail.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous sommes à l'Assemblée législative... Aujourd'hui, nous sommes jeudi. C'est le troisième jour de séance de la semaine, et il y a eu six, sept ou huit questions sur les enjeux et les sujets relatifs aux Premières Nations. Pas une seule fois le premier ministre n'a pris la parole — pas une seule fois.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le premier ministre doit être très respectueux à l'égard des Premières Nations. Il doit reconnaître la vérité. Le territoire n'a pas été cédé. Il doit travailler à la réconciliation et ne pas chercher à semer la peur, à diviser pour régner et à faire en sorte que les différentes communautés se retournent les unes contre les autres. Sérieusement, Monsieur le premier ministre, un jour, vous quitterez le fauteuil que vous occupez — bientôt, espérons-le. Laissez-vous un tel héritage, à savoir la propagation de la peur, les efforts visant à diviser pour régner et les gâchis successifs?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Tout d'abord, je tiens à clarifier mes propos pour le chef de l'opposition. J'ai manifestement pris la parole ce matin au sujet des questions qu'il a posées. Il a dû ne pas bien saisir mes propos. Il s'est peut-être assoupi pendant un moment. Il voulait donner l'impression que je n'avais pas pris la parole, mais je l'ai fait. Nous le savons.

Ensuite, pour ce qui est des questions concernant l'avenir et la collaboration, la ministre des Affaires autochtones a effectué beaucoup de déplacements dans la province pour parler et discuter avec différents groupes du soutien que nous apportons dans les régions ainsi que des raisons pour lesquelles des conditions au sein des Premières Nations devraient

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

être bien meilleures. Les investissements qui sont faits pour travailler avec les Premières Nations afin de réaliser des améliorations, que ce soit dans le domaine de l'éducation, du mode de vie ou de l'aide sociale, s'élèvent à environ 450 millions de dollars par année — la somme est consacrée aux mesures en question, pour faire les choses correctement et s'assurer qu'elles se passent de la bonne façon.

Monsieur le président, le chef de l'opposition a prouvé que les parlementaires du côté de l'opposition ne sont pas prêts à représenter tous les gens du Nouveau-Brunswick. Ils sont tout simplement prêts à traiter d'une question affective ou délicate de manière ponctuelle sans analyser la situation globale. Ils l'ont fait maintes et maintes fois.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, le premier ministre ne pourrait même pas définir les mots « situation globale ». Il ne pourrait pas définir ces mots. Il est peut-être capable de les chercher sur Google, mais il ne pourrait pas définir le concept à moins de le chercher sur Google. Honnêtement.

Nous nous employons ici à représenter tous les gens de la province, qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie et celles de leur collectivité, et cela comprend les Premières Nations. Je ne cherche pas à diviser pour régner, mais vous, vous le faites. Oui, vous le faites et cela a été prouvé. Vous tenez aux résultats, et un examen de ces derniers permet de constater qu'il n'y a eu que des gâchis à n'en plus finir. Vous avez mis les gens au pied du mur, et ceux-ci ont été obligés d'emprunter la voie judiciaire ou de déclencher une grève. S'agit-il donc de votre stratégie? La façon de faire vous convient-elle vraiment?

Honnêtement, pourquoi ne pas être respectueux envers les Premières Nations et leurs dirigeants? Rencontrez-les — vous ne cessez effectivement de dire que vous voulez vous asseoir et discuter. Vous avez perdu leur confiance. Vous avez tiré un trait sur toutes sortes d'ententes conclues avec elles pour améliorer leurs conditions de vie. Pouvez-vous s'il vous plaît faire des efforts pour les respecter...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense qu'il faut certainement sensibiliser tout le monde aux enjeux.

Eh bien, je sais que le chef de l'opposition remonte certainement à l'époque où il était au ministère des Finances et au Conseil du Trésor, à l'entente qui a été conclue en 2017 à huis clos et à ce que cela représentait pour le premier ministre de l'époque, ses copains et les gens de son cabinet. Je pense que toute l'affaire devrait être révélée.

Questions orales

Pour ma part, je ne suis pas prêt à conclure des ententes à huis clos. Je suis prêt à faire en sorte que la population soit informée. Je suis toutefois sûr que le chef de l'opposition ne veut pas qu'il soit question d'autres détails sur l'entente de 2017, car elle va bien au-delà de la discussion avec les Premières Nations.

Lorsque nous parlons des poursuites intentées contre nous pour un billion de dollars comme point de départ, il faut, à mon avis, tirer les choses au clair, car cette somme d'un billion de dollars touchera chaque contribuable de la province. Alors, dites-moi que les contribuables ne sont pas concernés? Ils y sont absolument concernés — absolument, Monsieur le président.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, lors de la conférence de presse d'hier, le premier ministre a évoqué un montant de billions de dollars, et cela est tout à fait insensé pour toute personne raisonnable qui se trouve dans cette salle. Encore une fois, Monsieur le premier ministre, si vous voulez être l'adulte dans la pièce, efforcez-vous de l'être. Je pense que cela serait utile pour essayer de relever certains des défis les plus difficiles qui se posent à notre province.

Je vais passer à un autre sujet, soit le personnel infirmier. Aujourd'hui, le personnel tient un vote de grève. Nous savons que, lorsque cela est arrivé lors d'autres conflits de travail, le premier ministre et son gouvernement ont lancé une campagne de propagande par l'intermédiaire des médias ; ils ont acheté des publicités et essayé de négocier par l'entremise des médias en payant des publicités. Le vote se déroulera jusqu'à dimanche, il me semble. Devrions-nous nous attendre, à partir de demain ou de la fin de semaine, à des publicités du gouvernement, lesquelles tenteront de diviser pour mieux régner et de vendre ce qui est offert au personnel infirmier?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Encore une fois, retournons dans le passé. Nous avons présenté deux offres — des accords de principe — au personnel infirmier. Ces offres ont été reçues. Elles n'ont pas été acceptées. Nous continuons d'y travailler. Nous continuons aussi de travailler avec le personnel infirmier.

Toutefois, n'oubliez pas que le gouvernement actuel est celui qui a permis d'ajouter du personnel infirmier praticien ainsi que des cliniques de personnel infirmier praticien. Le gouvernement actuel est aussi celui qui a garanti un emploi en soins infirmiers à chaque nouveau diplômé, c'est-à-dire tous les infirmiers diplômés et toutes les infirmières diplômées. Le gouvernement actuel est celui qui s'occupe des gens grâce à une clinique à Moncton, étant donné que 3 298 patients sont maintenant retirés de la liste d'attente en raison du personnel infirmier praticien. Nous avons plus de chiffres à vous communiquer ; nous attendrons donc la prochaine question. Toutefois, savez-vous quoi? Plus de patients

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sont constamment retirés de la liste. Notre plan de santé fonctionne. Le gouvernement actuel est efficace.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre des Finances devrait peut-être tenir compte de son titre et de l'endroit où il réside ; il n'est pas le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse mais bien celui du Nouveau-Brunswick. C'est la Nouvelle-Écosse, et non pas le Nouveau-Brunswick, qui a promis un emploi à tous les diplômés en soins infirmiers. Si ce sont de nouvelles informations, cela aurait été intéressant que la ministre de la Santé, le ministre des Finances ou une autre personne les aient déjà annoncées.

Lorsqu'il y a eu une grève, il y a deux ou trois semaines, le gouvernement a utilisé l'état d'urgence pour forcer le retour au travail dans le système de santé. Nous ne savons pas ce qui va arriver durant ce processus de vote concernant la grève dans le secteur du personnel infirmier. Monsieur le premier ministre, s'il y a un mandat de grève, le gouvernement va-t-il utiliser l'état d'urgence, qui est toujours en place, pour forcer le retour au travail?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Encore une fois, comme nous l'avons déjà dit, les discussions se poursuivent avec le SIINB. Le syndicat tient un vote de grève. Nous continuons à négocier, nous continuons à faire des progrès, selon nous, et nous continuons de chercher des façons de satisfaire le personnel infirmier. Le personnel est absolument essentiel en ce qui concerne tous les aspects de la vie des gens au Nouveau-Brunswick pendant la pandémie ainsi qu'en temps normal.

Parlons un peu plus du personnel infirmier, parlons du plan de la santé et parlons de recrutement. Sous la direction de la ministre, notre ministère de la Santé accomplit des choses incroyables. En décembre dernier, nous avons recruté 70 infirmières et infirmiers formés à l'étranger dans le cadre de notre projet pilote. La totalité des 70...

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Oui. Tous les 70 infirmiers et infirmières ont reçu des offres d'emploi — des offres d'emploi pour travailler au Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire des réseaux Horizon et Vitalité. Nous continuons à travailler fort pour appuyer notre personnel infirmier et pour recruter des infirmières, des médecins et tous les autres professionnels dans le domaine

Questions orales

médical. De plus, la ministre de la Santé actuelle dispose d'un plan de la santé qui changera complètement la situation pour tout le Nouveau-Brunswick.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, la Corporation de financement des municipalités fournit du financement aux municipalités et aux entreprises municipales par le biais d'une autorité centrale d'emprunt. Au 31 décembre 2019, soit la date de publication de son dernier rapport annuel, le capital impayé s'élevait à près de 1 milliard de dollars, et il s'agit là de dettes contractées par des municipalités qui n'existeront peut-être plus après que les réformes auront été menées à bien. Le ministre des Gouvernements locaux indiquerait-il quel sera le processus utilisé pour que la dette soit répartie équitablement entre les entités divisées?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Tout d'abord, je dirais à l'intention du ministre des Finances qu'il devrait appeler le barreau. Les députés de Grand-Sault et de Dalhousie s'improvisent avocats aujourd'hui ; vous devriez donc appeler le barreau.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Tenez-vous-en à la question, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Pour répondre à la question, les dettes contractées par les municipalités demeureront la responsabilité de celles-ci. Si des DSL sont fusionnés à une municipalité, les gens demeureront responsables de la dette. Nous en discuterons certainement.

[Original]

Nous allons certainement discuter de cet élément lors de l'étude du projet de loi. Il sera alors expliqué que la dette demeure avec les gens. Merci beaucoup.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, au moment où nous débattons le fusionnement municipal, ce serait bon de connaître les conséquences financières qui vont suivre. Une des choses importantes est de connaître le processus à savoir comment les dettes seront réparties entre les entités. On dit que cela sera débattu lors de l'étude en comité du projet de loi, mais le livre blanc et le projet de loi sont silencieux à ce sujet, sauf qu'on parle des phases 2 et 3 concernant les finances. Donc, on se demande si des changements seront apportés au processus d'emprunt des municipalités ou des commissions de services régionaux et si les changements seront apportés à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Actuellement, il faut présenter une demande pour une autorisation ; ce processus va-t-il continuer? J'aimerais également savoir quelle surveillance provinciale sera exercée sur le niveau d'endettement des entités municipales. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Je remercie le député de Moncton-Centre pour sa question. Tout d'abord, le niveau d'endettement reste le même. Dès 2024, il y aura une nouvelle commission pour les municipalités, et la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick y sera intégrée. Ici, je parle du 1^{er} janvier 2024. Après les Fêtes, je vais déposer d'autres projets de loi concernant ce dossier.

Pour ce qui est du niveau d'endettement, ce dernier demeurera avec les entités réparties, et nous allons sûrement en parler pendant la période de transition, car c'est normal qu'il y ait une période de transition. Il y a eu 40 transitions ou restructurations au cours des 50 dernières années. Donc, le ministère est certainement sensibilisé à cette question, mais il faut réaliser que les municipalités sont endettées — c'est vrai —, mais cette dette demeure avec l'entité et seulement avec les gens qui l'ont encourue auparavant. Au niveau de...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

PREMIÈRES NATIONS

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, j'ai aussi été étonné par la conférence de presse sans précédent et tenue à la hâte hier par le premier ministre, la ministre des Affaires autochtones et le ministre des Ressources naturelles, lors de laquelle ils ont fait valoir que les Wolastoqiyik cherchaient à récupérer des terres sur lesquelles vivent des gens. Voilà qui ne pourrait être plus loin de la vérité.

Les chefs ont déclaré à maintes reprises que tel n'était pas leur objectif. Pourquoi tenir des propos alarmistes, Monsieur le président? Je ne peux que supposer qu'un appel de Jim Irving ou une réunion avec lui et ses amis oligarques a suscité la tenue de cette conférence de presse sans précédent. Après tout, ce dernier a bel et bien dit à l'Assemblée législative qu'il aurait autant de réunions avec le ministre qu'il sera nécessaire pour obtenir des résultats. En fait, on aurait dit que le ministre lisait textuellement les notes de JDI.

Ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles. De quoi Jim Irving vous a-t-il menacé pour vous faire tenir la conférence de presse en question?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, la question du député d'en face est un exemple embarrassant de théâtre politique. Nous ne nous livrons pas à un badinage ni à un débat

Questions orales

qui viendrait justifier une telle question. C'est un exemple d'une conférence de presse où nous avons parlé d'importantes et de sérieuses préoccupations liées à un sujet très sérieux et très important. Il n'y a pas eu de consultation. Il n'y a eu aucune conversation en ce qui a trait aux sources extérieures. Toutefois, au bout du compte, si le député veut essayer de banaliser la situation ou poursuivre des objectifs particuliers en posant une question sur un sujet aussi grave que celui de la revendication de titres de propriété avec lesquelles nous sommes aux prises, bien franchement, Monsieur le président, je ne me prêterai pas au jeu.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Ce que nous avons observé ici, c'est le ministre qui surveille très attentivement ses propos et s'en tient à ses notes.

Il s'agit d'un dialogue de nation à nation. Il s'agit de diplomatie. Or, je sais que le ministre de la Justice, avec son whip, surveille le débat pour veiller à ce que personne ne prononce les mots « non cédé » et « non abandonné ». Nous sommes toutefois des parlementaires, et je suis convaincu que nous voulons être honnêtes dans nos réponses. Les mots « non cédé », « traités », « génocide » et « réconciliation » doivent être utilisés pour dire la vérité. Cela dit, j'aimerais vraiment savoir si, en tant que ministre de la Couronne, le premier ministre aurait l'obligeance de nous expliquer exactement comment la Couronne a acquis les terres qui sont revendiquées par les Wolastoqiyik.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Vous savez, Monsieur le président, à maintes reprises, les gens prennent la parole et disent : Oh, la revendication n'a rien à voir avec les terres privées ; ce n'est pas notre intention. Dans ce cas, voici ce que je demande respectueusement aux Wolastoqiyik : Apportez des modifications à votre revendication. Excluez-en les particuliers et leur propriété.

J'ai toutefois lu ladite revendication, et celle-ci dit bien ce qu'elle dit. Elle concerne 60 % des terres, et c'est ce qu'elle revendique. Or, les Wolastoqiyik disent : Eh bien, ce n'est pas notre intention de chasser quiconque de chez lui ou d'obtenir quelque chose du genre. Dans ce cas, apportez des modifications à votre revendication. C'est simple. Apportez des modifications à votre revendication. Excluez-en les particuliers. Voilà tout ce que nous disons. Ce n'est toutefois pas ce que dit la revendication. La revendication touche 60 % de la province dans son intégralité, environ. Si ce n'est pas le cas, apportez alors des modifications à votre revendication.

SOINS DE SANTÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, le plan de la santé intitulé *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent* contient certainement de bonnes idées au sujet de la modernisation et de la rationalisation des soins de santé. Bien que j'aie des doutes sur les possibilités de réussite du plan s'il ne permet pas d'augmenter considérablement le nombre de professionnels de la santé comme les médecins et le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

personnel infirmier, je crois vraiment que le concept global constitue un pas dans la bonne direction.

Nos salles d'urgence sont parmi les endroits les plus achalandés des services de santé, surtout dans les zones urbaines. Par contre, ce sont les cliniques en milieu rural qui fournissent des services en temps opportun aux personnes qui cherchent à obtenir des soins médicaux pour des problèmes non urgents. Les analyses de sang constituent l'un de ces services essentiels. La ministre me dirait-elle si, dans le cadre du nouveau plan, les cliniques en milieu rural joueront un rôle plus important pour ce qui est des services d'analyse comme les analyses de sang?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je ne suis pas certaine de bien comprendre la question. Les soins de santé en milieu rural occupent, bien sûr, une place importante dans notre plan de la santé, car les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick doivent savoir que leur collectivité compte par rapport à l'ensemble de la province. De plus, en ce qui concerne les soins de santé, les gens doivent avoir la certitude qu'ils auront accès aux services dont ils auront besoin dans leur collectivité.

Monsieur le président, en ce qui concerne les services d'analyse, je ne sais pas trop si le député d'en face parle des analyses en laboratoire ou du prélèvement d'échantillons de sang. Je ne vois aucun changement quant aux prélèvements d'échantillons de sang et je ne vois pas vraiment de changement quant aux analyses, sauf que tout ce qui est nécessaire à l'hôpital sera fait à cet endroit.

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous venons d'entendre le procureur général, l'avocat principal du gouvernement, parler d'une affaire en instance, une affaire dont sont saisis les tribunaux. Le procureur général essaie-t-il aujourd'hui d'influer sur une affaire dont sont saisis les tribunaux? Je ne pense pas déjà avoir témoigné ni entendu parler d'une situation semblable. Le procureur général essaie manifestement de se servir de la question pour faire de la politicaillerie — de la politicaillerie. Le ministre, le procureur général, conseillerait-il au Cabinet, et certainement à lui-même, de garder le silence et de s'occuper de l'affaire devant les tribunaux plutôt qu'à l'Assemblée législative?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Eh bien, si quelqu'un a soulevé la question à l'Assemblée législative, c'est bien vous. Nous ne pouvons pas rester ici et écouter de tels propos jour après jour après jour.

Je suis membre du Conseil exécutif. Je n'enfreins pas la confidentialité. Je parle avec le consentement et la permission de mon client. Aucune faute n'a été commise. Je souligne tout simplement que, publiquement, les gens font des observations de toutes sortes. Je dis

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

tout simplement... Je ne parle pas de rendre un jugement. Toutefois, si des personnes disent publiquement qu'ils ne se concentrent pas sur la propriété privée des particuliers, ce que je demande est alors très simple : Eh bien, modifiez votre poursuite. Joignez le geste à la parole. C'est ce que vous dites. Faites-le.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le procureur général se montre un peu plus prudent...

(Exclamation.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Cela fait changement.

Le procureur général agit certainement de façon très irresponsable. En tant qu'avocat principal du gouvernement, en essayant d'influer sur une affaire en instance, il agit de façon très irresponsable. Sérieusement. Je ne comprends vraiment pas... À part le fait d'essayer de faire de la politcaillerie et de diviser pour mieux régner, encore une fois... Oui, j'ai soulevé la question, mais, en tant que procureur général, il devrait répondre : L'affaire a été présentée devant les tribunaux ; je ne parlerai pas du sujet ; les tribunaux s'en occuperont, et l'affaire sera réglée devant les tribunaux.

Toutefois, le procureur général n'a pas agi ainsi. Pouvez-vous, s'il vous plaît, expliquer ce que vous, en tant que procureur général, pouvez et ne pouvez pas faire?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Tout d'abord, en vous écoutant au cours des 30 dernières minutes, voici la première question que je me suis posée : Où avez-vous obtenu votre diplôme en droit? Je suis stupéfait de voir à quel point vous êtes expert juridique.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Je fais une simple observation. Je ne parle pas de juges. Je ne parle pas de preuves. Je ne présente pas d'arguments. Je fais une simple observation. Les plaignants ont dit publiquement : Nous ne voulons pas... Notre poursuite indique autrement.

Eh bien, modifiez votre poursuite. Voilà tout ce que je dis. C'est tout ce que le gouvernement dit. C'est tout ce que n'importe qui d'entre nous dit. C'est tout. C'est aussi simple que cela. Je ne parle pas de juges, de preuves, des tribunaux, ni d'autre chose. Je réponds simplement à des propos tenus publiquement : Nous ne voulons pas poursuivre les particuliers. Eh bien, modifiez votre poursuite en conséquence.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

